

SÉANCE DU 08 NOVEMBRE 2019

Le huit novembre deux mil dix-neuf à vingt heures trente minutes, le conseil municipal sur convocation du 04 novembre 2019, s'est réuni en séance publique, à la mairie de Hauteville-sur-Mer, sous la présidence de M. Jacques DURET, Maire. -----

Étaient présents : M. Jacques DURET, Maire,

Mme Nicole DOUCHIN, M. Pierre CORBET, Maires adjoints.

Mmes Sophie CLÉMENT-ROBIN et Frédérique DOUCHIN, MM. Franck VIGOT, François LEJEUNE, Jean-Paul BOULLÉ, Olivier BELLENGER. -----

Absent excusé et représenté : M. Michel VENAULT pouvoir à Mme Nicole DOUCHIN, M. Pierre-Marie LAMELLIÈRE pouvoir à M. Jacques DURET et M. Guy PONTIS pouvoir à M. Pierre CORBET -----

Absents excusés : Mme Sylviane TOLLA -----

Secrétaire de séance : Madame Sophie CLÉMENT-ROBIN

Le compte-rendu de la séance de conseil municipal du 23 septembre 2019 est validé à l'unanimité. -----

I. DÉLIBÉRATION SUR LE DEVENIR DE PARCELLES COMMUNALES EN FIN DE BAIL :

Monsieur le Maire informe que Monsieur Jean-Marie MORIN a décidé de remettre, au terme des baux se terminant le 31 octobre 2019, cinq parcelles de terre qu'il ne souhaite plus exploiter.

Il s'agit en l'occurrence des parcelles cadastrées ZA 24, 116 et 333 sises à Hauteville-sur-mer, ainsi que les parcelles B 359 et 362 situées sur la commune d'Annville au lieudit « Le Bouillon ».

Après la publication d'une annonce dans la Manche Libre, deux agriculteurs de Hauteville ont déposé un courrier de candidature pour la location desdites terres.

1° Courrier de Monsieur Baptiste LEVIVIER, 6 rue du Nord, en date du 1^{er} avril 2019 : candidature pour la parcelle ZA 116 «Les Chamaillards».

2° Courrier de Monsieur Yvon PONTIS, 21 rue de la Brasserie, en date du 15 octobre 2019 : candidature pour les parcelles ZA 24, 333, B 359 et 362.

Après réflexion des membres de la commission patrimoine et terrains communaux du 23 octobre 2019, il est décidé, à l'unanimité, d'attribuer les parcelles ZA 24 et 333 à Monsieur Yvon PONTIS, en incluant dans chaque bail une clause spécifique pour réserve foncière. Concernant la parcelle ZA 24, la clause sera relative à la possibilité de l'extension du cimetière, et pour la ZA 333, elle évoquera l'éventualité de la création d'un parking ou autres besoins. Maître DESHAYES sera contacté à cet égard pour obtenir un modèle de rédaction desdites clauses.

Concernant les autres parcelles B 359 et 362, sollicitées par Monsieur PONTIS, les membres de la commission ont décidé à la majorité de ne pas les attribuer dès maintenant, au motif qu'une réflexion doit être menée quant à la possibilité de leur vente éventuelle, et le cas échéant, la pertinence de la vente.

Par ailleurs, il en est de même pour la parcelle ZA 116 sollicitée par Monsieur Baptiste LEVIVIER, dont l'opportunité de la cession doit être étudiée.

L'avis du conseil municipal est donc sollicité pour trancher la question sur la pertinence de la mise en vente de ces parcelles.

Le conseil, à l'unanimité, donne son accord pour la location des parcelles ZA 24 et 333 à Monsieur Yvon PONTIS et à la majorité, 10 pour et 2 contre (dont Pierre CORBET) donne son accord pour mettre en vente la parcelle ZA 116 (contenance 10 290 m²) et les parcelles B 359 (contenance 8 327 m²) et B 362 (contenance 2840 m²) sises à Annville au prix de 10 000 € l'hectare.

II. AMÉNAGEMENT DE L'ACCOTEMENT DE LA RD 20 :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu copie d'un courrier adressé, par des administrés de Hauteville-sur-mer au conseil départemental de la Manche, pour l'aménagement de l'accotement de la D20 entre la rue des Carrières et le bourg d'Annville, compte-tenu de la dangerosité de cette portion de route pour les piétons, notamment les enfants pour se rendre à l'arrêt de car d'Annville.

Le conseil départemental a répondu que cet aménagement est de la compétence des communes, donc la partie à notre charge serait le tronçon à partir de la rue des carrières jusqu'au ruisseau « du Houquet ».

Afin de réaliser cet aménagement il serait nécessaire d'acquérir une bande de terrain d'environ 1 mètre devant les parcelles ZA 183 et ZA 219. Monsieur Pierre CORBET émet le souhait de réduire la circulation à 70 Km/heure sur cette portion de la D20.

Le conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à contacter le département en vue d'une acquisition de terrain permettant la faisabilité d'un trottoir afin de sécuriser le passage piétonnier.

III. STÉRILISATION DES CHATS :

Madame Nicole DOUCHIN fait part d'un message de l'Association « CHAT SUFFIT » concernant la stérilisation des chats errants, la subvention de 500 euros que nous avons attribué à cette association est à présent épuisée (stérilisations, déparasitage...), il faudrait donc des dons et aussi des bénévoles pour piéger et conduire ces chats chez le vétérinaire. Après en avoir délibéré, à la majorité, décide d'attribuer une subvention de 300 € à l'association « CHAT SUFFIT » pour la stérilisation des chats errants.

IV. CONVENTION AVEC LES « Chemins du Mont Saint-Michel » :

Madame DOUCHIN expose au conseil que l'association de randonneurs les « Chemins du Mont Saint-Michel » s'arrête régulièrement sur notre commune en louant notre gîte d'étape, et nous propose de signer une convention pour être « COMMUNE DES CHEMINS DU MONT-SAINT-MICHEL », moyennant une cotisation annuelle de 50 €. Le conseil accepte à l'unanimité.

V. QUESTIONS DIVERSES :

5.1. Création d'un poste d'adjoint technique :

Monsieur le Maire fait part au conseil du surcroît de travail occasionné par la suppression des produits phytosanitaires, qui étaient utilisés pour le désherbage, et de ce fait il s'avère donc indispensable de créer un poste d'adjoint technique permanent à temps plein (35 h/hebdomadaires). Le conseil, à l'unanimité, donne son accord pour la création d'un poste d'adjoint technique à temps plein.

5.2. Nomination d'un régisseur suppléant des campings municipaux :

En vue de pallier aux futures indisponibilités de Monsieur Philippe JOUIN pour cause de congés annuels, maladie, empêchement exceptionnel, ou tout autre motif d'organisation lié au service, Monsieur le Maire précise qu'il est impératif que ce dernier soit remplacé par un régisseur suppléant sur la régie de recettes relative à l'encaissement des redevances des campings pour laquelle il est régisseur principal, et propose à cet effet de nommer Monsieur Steve SAINT-DENIS pour occuper cette fonction de régisseur suppléant à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le conseil donne son accord à l'unanimité, et mandat le maire pour prendre l'arrêté de nomination afférent.

5.3. Cale du Sud :

Monsieur le Maire expose au conseil qu'afin de pouvoir intervenir sur l'entretien de la cale Sud, il est nécessaire d'obtenir la concession de la cale du Sud afin qu'elle devienne propriété de la commune. Le conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable et autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour l'obtention de la concession de la cale Sud.

5.4. Devis construction d'un ensemble commercial :

Monsieur le Maire soumet au conseil un devis de proposition d'honoraires de l'économiste Monsieur François LECLERC à GOUVILLE SUR MER concernant la réflexion et l'étude de la rédaction d'un programme architectural pour un ensemble commercial dont le montant s'élève à 1920 € HT soit 2304 € TTC. Le conseil, à l'unanimité, accepte le devis d'honoraires de 1920 € HT soit 2304 € TTC de l'économiste Monsieur François LECLERC de GOUVILLE-SUR-MER.

5.5 Éclairage terrain de football :

Suite au projet d'éclairage du terrain de football pour les entraînements et matchs en nocturne surtout l'hiver, Monsieur le Maire demande l'autorisation du conseil pour l'étude et devis de réalisation. Le conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à lancer l'étude avec devis de réalisation pour le projet d'éclairage du terrain de football.

VI. INFORMATIONS MUNICIPALES :

6.1. Fédération de France Équitation :

Monsieur le Maire fait part au conseil du courrier reçu de la Fédération de France Équitation nous informant que des cavaliers du Club « CE de HAUTEVILLE-SUR-MER » ont participé brillamment au Championnat de France d'équitation et nous invite à soutenir ce Club pour ses activités équestres.

6.2 Animation estivale réveil musculaire :

Madame Nicole DOUCHIN informe le conseil d'un message de satisfaction de Madame Nadine LALOI d'avoir pu participer aux séances gratuites de réveil musculaire organisées cet été à Hauteville-sur-mer et espère que cette animation sera reconduite en 2020.

6.3 Bilan de santé :

Monsieur le Maire fait part au conseil du message de Monsieur Michel VENAULT concernant son bilan de santé suite à son opération.

Séance est levée à 21 h 55 mn.